



## Déduction fiscale

-----  
Par Clotilde Clotilde

Bonjour à tous,

Je suis un particulier et j'utilise les services d'une secrétaire à distance ponctuellement. En me présentant son devis cette dame m'annonce que ses prestations de service sont déductibles d'impôts, est-ce bien le cas ? Et si oui combien ? Est-ce le cas de toutes les secrétaires qui travaillent à distance ? Je vous remercie de m'avoir lue et peut-être aidée.  
Bon week-end

-----  
Par yapasdequoi

DOUBLON à supprimer